

# GUIDE DE L'UTILISATEUR





<sup>11</sup>Exemple représentatif : **OUVERTURE DE CRÉDIT À DURÉE INDETERMINÉE** de 1.500 EUR à un **TAUX ANNUEL EFFECTIF GLOBAL** de **11,50%** dont 0,02% du capital emprunté par mois de frais de carte (taux débiteur **VARIABLE** de 11,23%).

Sous réserve d'acceptation par BUY WAY PERSONAL FINANCE SA, prêteur (BCE 0400 282 277 - RPM Bruxelles - Rue de l'Evêque 26, 1000 Bruxelles) et MAKRO Cash & Carry Belgium SA, intermédiaire de crédit agissant en qualité d'agent à titre accessoire ayant pouvoir de signature (BCE 0406 952 018 - RPM Anvers - Nijverheidsstraat 71 - 2160 Wommelgem).

<sup>12</sup>Sous réserve du bon déroulement de votre dossier et d'un montant disponible suffisant.

<sup>13</sup>Sur le retrait aux caisses et le versement sur compte bancaire, des intérêts au taux contractuel seront comptabilisés à partir du jour de la transaction.

<sup>14</sup>Sous réserve du respect de la mensualité minimum contractuelle et de l'obligation légale du zéro tage.

<sup>15</sup>L'assurance «Full Cover» est un contrat d'assurances collectif qui a été conclu pour vous auprès de la Compagnie CARDIF Assurance Vie SA : société de droit français - Siège social : 1, Bd Haussmann à F-75009 PARIS - autorisée en Belgique via sa succursale : 1424, Chaussée de Mons à B-1070 BRUXELLES - RPM Bruxelles - BCE 0435 018 274 - entreprise d'assurance agréée en Belgique par la Banque Nationale de Belgique sous le n° de code 979 pour les garanties décès, incapacité de travail et invalidité permanente et CARDIF Assurances Risques Divers SA - Société de droit français - siège social : 1, Bd Haussmann à F-75009 PARIS - autorisée en Belgique via sa succursale, Chaussée de Mons 1424 à 1070 Bruxelles - BCE 0435 025 994 - RPM Bruxelles - entreprise d'assurance agréée en Belgique par la Banque Nationale de Belgique sous le n° de code 978 (A.R. 06/02/1989 - MB.B. 18/02/1989) pour les garanties perte ou vol de la carte, achat et perte d'emploi involontaire. Document publicitaire. Ne constitue pas un engagement contractuel. Le droit belge est applicable. Durée : l'assurance prend effet à la date de signature du certificat d'adhésion (ou accord téléphonique), sous réserve du paiement de la prime. L'adhésion est ensuite renouvelée mensuellement par le paiement de la prime. Gestion des plaintes, Chaussée de Mons 1424 à 1070 Bruxelles, gestiondesplaintes@cardif.be, 02 528 00 03. L'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, info@ombudsman.as. Buy Way est une dénomination commerciale de BUY WAY PERSONAL FINANCE SA, société anonyme dont le siège est établi à B-1000 Bruxelles, Rue de l'Evêque 26, BCE 0400 282 277 - RPM Bruxelles, et agréée sous le n° FSMA 019542A, agissant en qualité d'agent d'assurances lié des assureurs CARDIF Assurance Vie SA et CARDIF Assurances Risques Divers SA. Gestion des plaintes, Rue de l'Evêque 26 à 1000 Bruxelles, claims@buyway.be, fax : 02 250 20 69.

<sup>16</sup>Liste exemplative et non exhaustive, nous vous invitons à consulter la fiche d'information et les conditions générales sur [www.buyway.be](http://www.buyway.be) pour plus d'informations. En aucun cas, cette liste ne se substitue aux conditions générales.

<sup>17</sup>Sous réserve d'acceptation de votre demande par BUY WAY PERSONAL FINANCE SA, consultation de la Centrale des crédits aux particuliers, examen de votre capacité financière à rembourser, signature du contrat par toutes les parties.

Annonceur / Editeur responsable : BUY WAY PERSONAL FINANCE SA - IBAN 03 3101 2966 9484.

### Protection des données

Buy Way a adopté ses conditions générales suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 2016/679 dit le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Vous pouvez consulter notre charte pour la protection de la vie privée ainsi que les conditions générales sur le site internet de Buy Way : <https://www.buyway.be/informations-legales.php>.

## TABLE DES MATIÈRES

- 4 Que puis-je faire avec ma carte MAKRO ?
- 6 Mon remboursement
- 8 Mon relevé mensuel
- 12 Mon assurance
- 13 Demander une augmentation de ma limite de crédit
- 14 Mon Homebanking Buy Way
- 16 Tarifs
- 17 Carte perdue ou volée ?
- 18 Les valeurs de Buy Way

Attention, emprunter de l'argent  
coûte aussi de l'argent.



Votre carte MAKRO,  
c'est la possibilité de ...

## 1. Payer vos achats MAKRO

Votre carte MAKRO permet de payer vos achats dans les magasins MAKRO de Belgique.

## 2. Régler vos notes aux restaurants MAKRO

Votre carte MAKRO vous donne la possibilité de régler vos notes dans tous les restaurants MAKRO de Belgique.

## 3. Retirer de l'argent aux caisses MAKRO<sup>(3)</sup>

Vous avez la possibilité de retirer de l'argent liquide aux caisses des MAKRO de Belgique grâce à votre carte MAKRO.



## 4. Versements sur votre compte bancaire<sup>(2)(3)</sup>

Vous pouvez verser de l'argent sur votre compte bancaire à partir de votre carte. Le montant sera disponible sur votre compte dans les deux jours ouvrables, suivant votre demande.

Pour ce faire, différents canaux sont à votre disposition



**Rendez-vous**  
au MAKRO Finance Desk

**02 892 82 27**

Accessible du lundi au  
vendredi, de 8h30 à 17h00  
(sauf jours fériés belges).



**buyway.be**  
> Versement.



**buyway.be**  
> HOMEBANKING  
> Transférer de l'argent.



**02 250 20 55**

Notre serveur vocal est accessible  
7j/7 et 24h/24.



## 1. Combien rembourser ?

Dès que vous commencez à utiliser votre ouverture de crédit, et peu importe le nombre et le montant de vos dépenses, vous remboursez tous les mois une mensualité minimum<sup>(4)</sup> en fonction de votre total dû (hors Buy Way Facility).

Votre mensualité comprend le remboursement du capital, des intérêts et des frais.

## 2. Comment rembourser ?

Deux options s'offrent à vous :

- ▶ **Automatiquement** : par domiciliation sur votre compte bancaire au début de chaque mois. Vous n'avez donc à vous soucier de rien. Si ce n'est l'approvisionnement de votre compte bancaire.
- ▶ **Par virement** : le montant, la date du paiement et les coordonnées bancaires sont repris sur votre relevé mensuel.

## 3. Et si votre ligne de crédit<sup>(1)</sup> est entièrement remboursée ?

Dans ce cas, vous avez deux possibilités :

- ▶ Vous réutilisez votre carte en partie ou en totalité, à votre convenance.<sup>(2)</sup>
- ▶ Vous conservez votre carte MAKRO «au cas où». Elle reste dans ce cas à votre disposition.<sup>(2)</sup>

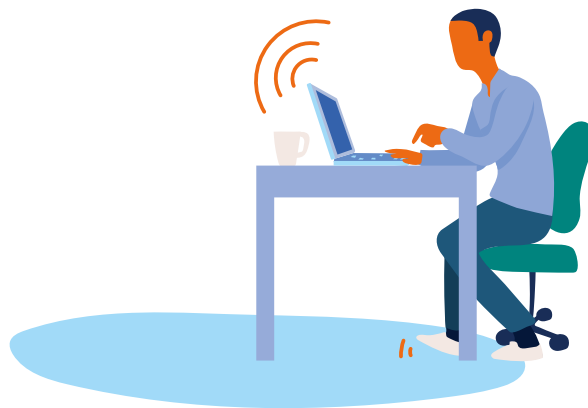
## 4. Rembourser plus rapidement ? C'est possible.

Si vous le souhaitez, vous pouvez reconstituer votre ligne de crédit plus rapidement par des remboursements complémentaires (les informations nécessaires pour effectuer votre paiement se trouvent sur votre relevé mensuel).

## 5. Comment résilier votre contrat de crédit ?

Il vous suffit de solder le montant restant encore à rembourser et de bien évidemment arrêter d'utiliser votre carte MAKRO.

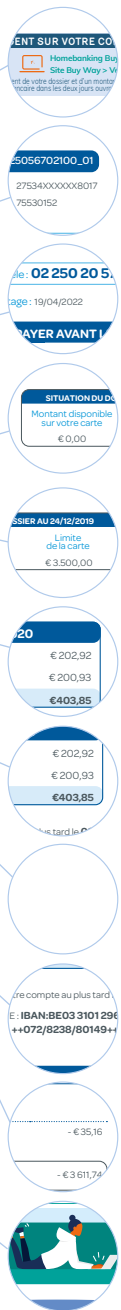
Pour clôturer définitivement votre contrat, vous nous envoyez votre résiliation par lettre, par fax ou via [buyway.be](http://buyway.be) > CONTACT.





## Découvrez le recto de votre relevé mensuel :



Exemple informatif.



- ▶ Offre commerciale.
- ▶ Votre identifiant Homebanking (accès Internet).
- ▶ Votre date de zéro tage.
- ▶ Montant disponible sur votre carte.
- ▶ Limite de la carte.
- ▶ Mensualité à rembourser.
- ▶ Montant restant à rembourser après paiement.
- ▶ Coordonnées bancaires de Buy Way.
- ▶ Communication structurée à mentionner lors de chaque paiement.
- ▶ Résumé des opérations effectuées.
- ▶ Offre commerciale.




Découvrez le verso de votre relevé mensuel :

Détails des opérations du 26/11/2019 au 24/12/2019

Date de transaction	Date de valeur	Description des opérations	Montant en €
31/12/19		<b>Divers</b>	<b>- € 35,16</b>
31/12/19		INTÉRÊTS AU TAUX DÉBITEUR ANNUEL DE 12,24% : 34,45 EUR (TAUX NOMINAL ANNUEL DE 11,59%)	- € 35,16
31/12/19		ET FRAIS CARTE ANNUELS 0,24 % : 0,71 EUR	-



**BESOIN D'INFORMATIONS ?**  
Remplissez ce formulaire de contact [www.buyway.be/contact.php](http://www.buyway.be/contact.php) et un de nos conseillers vous contactera.

Outre ce qui est prévu dans le contrat de crédit, Buy Way traite également vos données sur base de son intérêt légitime pour assurer la continuité et l'amélioration de ses activités. Buy Way peut également être contacté à l'adresse suivante : 0 contactez personnel à des paiements incorrects, dans le contexte d'une conteste de crédit ou une autre transaction, comme par exemple des véhicules de location ou de location ou de location ou à d'autres circonstances des crédits, ou des informations à une transaction, comme des agents de protection de données (data protection agent) et des agents de données sécurité organisés. Buy Way met en place les mesures nécessaires, comme des mesures de minimisation et de sécurité, pour limiter le transfert et le traitement de vos données ou strict minimum nécessaire pour assurer la bonne réalisation de ces transactions.

BUY WAY PERSONAL FINANCE SA | Rue de l'Écluse 26, 1000 Bruxelles | BCE 0460 282 277 | RPM Bruxelles | FMA 0135426 | IBAN BE03 3101 2966 9484.

Exemple informatif.

Montant en €

- € 35,16

- € 35,16

▶ **Détail des remboursements du relevé précédent et des dépenses du mois écoulé.**



▶ **Offre commerciale.**



## Recevoir le relevé mensuel par e-mail

**Vous pouvez choisir la façon de recevoir votre relevé mensuel :**

▶ **Par e-mail :** cette option à la fois écologique, sécurisée et pratique est disponible sur votre Homebanking Buy Way via [buyway.be](http://buyway.be). Vos relevés y sont également archivés chaque mois, vous pouvez donc y accéder à tout moment.

▶ **Par courrier**

## Une question sur votre relevé mensuel ?

Notre service client est à votre disposition du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00 au 02 250 20 57 (sauf jours fériés belges). Vous trouverez également les réponses à de nombreuses questions sur votre Homebanking Buy Way.



Buy Way vous propose l'assurance **Full Cover<sup>(5)</sup>** pour vous protéger contre les situations ci-dessous :

<b>Garantie Décès</b>	Couvre le solde restant dû de votre carte en cas de <b>décès</b> du titulaire assuré. <sup>(6)</sup> Exclusion : le suicide s'il se produit la première année qui suit la date de prise d'effet du contrat.
<b>Garantie Obsèques</b>	En cas de décès du titulaire assuré par suite de maladie ou d'accident, l'assureur verse au bénéficiaire un <b>capital forfaitaire s'élevant à 2.000 €</b> . Ce montant passe à 2.650 € dans les cas suivants : I. l'assuré ne répondait pas, au moment du décès, aux critères pour pouvoir bénéficier de la garantie «incapacité temporaire totale de travail»; II. l'assuré est atteint d'une «invalidité totale permanente» survenue avant l'adhésion; III. après que l'assuré est devenu invalide en cours du contrat. <sup>(6)</sup> Exclusion : le suicide s'il se produit la première année qui suit la date de prise d'effet du contrat.
<b>Garantie Invalidité totale permanente</b>	En cas de <b>d'invalidité totale permanente</b> : l'assureur règle le solde dû au jour du sinistre (diminué des éventuelles indemnités perçues dans le cadre de la garantie incapacité temporaire totale de travail). <sup>(6)</sup> Exclusion : sinistres résultant de faits intentionnels de l'assuré.
<b>Garantie Incapacité temporaire totale de travail</b>	En cas de <b>d'incapacité temporaire totale de travail</b> l'assureur, après 60 jours, règle les mensualités échues entre la date d'arrêt total de travail et la date de fin de cet arrêt de travail. <sup>(6)</sup> Exclusion : sinistres dus à l'usage des stupéfiants ou à l'ivresse.
<b>Garantie Perte d'emploi involontaire</b>	En cas de <b>perte d'emploi involontaire</b> du titulaire assuré pour raison indépendante de sa volonté, l'assureur prend en charge le remboursement des mensualités en vigueur à la veille du sinistre durant la période d'inactivité (maximum 18 mensualités). <sup>(6)</sup> Exclusion : la démission ou la faute grave.
<b>Garantie Perte ou vol de la carte</b>	En cas de <b>perte ou vol de la carte</b> , l'assurance couvre le montant restant à charge du titulaire assuré. <sup>(6)</sup> Exclusion : perte ou vol de la carte laissée sans surveillance dans un lieu accessible au public.
<b>Garantie Achat</b>	L'assurance couvre l' <b>achat</b> durant 90 jours en cas de vol ou de dégâts d'un bien payé avec votre carte. <sup>(6)</sup> Exclusion : vol des achats laissés visiblement dans un véhicule.

La prime mensuelle s'élève à 0,95% du solde total de votre ligne de crédit restant encore à rembourser. Cette prime est réclamée tous les mois, en même temps que le remboursement mensuel de votre crédit.

**Pour souscrire cette assurance :**

- 02 892 82 27 du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00 (sauf jours fériés belges).
- buyway.be > HOMEBANKING > Mon assurance

**Vous pouvez demander une augmentation de la limite de votre carte MAKRO<sup>(7)</sup> par :**



**Rendez-vous**  
au MAKRO Finance Desk



**02 892 82 27**  
Accessible du lundi au vendredi,  
de 8h30 à 17h00  
(sauf jours fériés belges).



**buyway.be**  
> HOMEBANKING  
> Demander une augmentation.





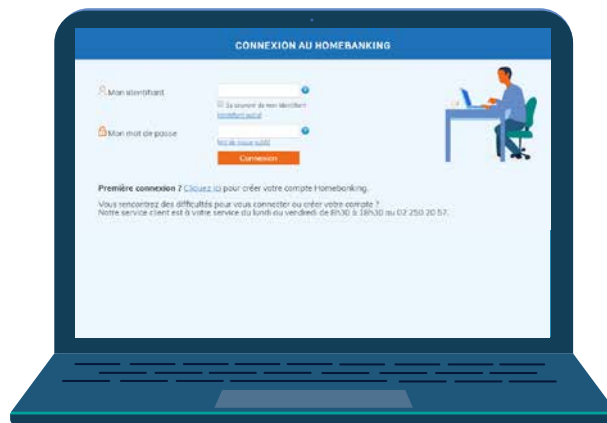
Grâce à votre Homebanking Buy Way, vous gérez votre carte MAKRO 24h/24 et 7j/7.

Vous pouvez en effet :

- ▶ consulter **le solde disponible** de votre carte.
- ▶ consulter vos **dernières transactions** ainsi que vos **derniers relevés mensuels**.
- ▶ imprimer le formulaire de **domiciliation**.
- ▶ souscrire une **assurance**.
- ▶ modifier votre **mot de passe** Homebanking.
- ▶ demander une **carte co-titulaire**.
- ▶ demander un rappel du **code secret**.
- ▶ **renouveler** votre carte en cas de **perte** ou de **vol**.
- ▶ demander une **augmentation** de votre limite de crédit.<sup>(7)</sup>
- ▶ demander **un versement** sur votre compte bancaire.<sup>(2)(3)</sup>

Pas encore inscrit(e) au Homebanking Buy Way ? Rendez-vous sur [buyway.be](http://buyway.be) > HOMEBANKING.

Pensez à vous munir de votre GSM et de votre identifiant Homebanking que vous trouverez en haut à gauche sur la première page de votre relevé mensuel.



Votre espace Homebanking Buy Way est accessible via [buyway.be](http://buyway.be).





## Tarifs carte MAKRO

Coûts de la carte	
Remplacement de la carte ou demande d'une 2 <sup>e</sup> carte	4,00 € / carte
Rappel du code de la carte	2,00 € / rappel
Versement sur le compte bancaire	1% du montant versé avec un minimum de 4,50 €
Retraits aux caisses de votre magasin Makro	2% du montant avec un minimum de 5,00 €

En cas **de perte ou de vol** de votre carte MAKRO, et afin d'en éviter toute utilisation abusive ou frauduleuse, il est impératif de suivre les étapes suivantes :

- 1) **Faites immédiatement bloquer votre carte.** Vous avez la possibilité de bloquer votre carte, 24h/24, 7j/7, au 02 209 81 00.
- 2) **Faites une déclaration auprès de la police locale** de la perte ou du vol de votre carte MAKRO. En cas d'utilisation frauduleuse, le procès-verbal de votre déclaration vous sera demandé. Nous vous conseillons de vérifier attentivement les relevés mensuels suivant la perte ou le vol de votre carte afin de pouvoir contester sans tarder toute transaction frauduleuse.



Carte perdue ou volée ?  
02 209 81 00 - 7j/7 24h/24



## RESPONSABILITÉ

Vous accompagner vers des solutions conformes à vos attentes et besoins.

---

---

---



## ACCESSIBILITÉ

Vous permettre d'accéder à vos projets tout en maîtrisant vos finances.

---

---

---



## SIMPLICITÉ

Vous fournir des systèmes adaptés et un suivi clair.

---

---

---



## ACCOMPAGNEMENT

Être à votre écoute pour la concrétisation de vos projets.

---

---

---



## INNOVATION

Être précurseur pour vous garantir le meilleur accompagnement.

---

---

---

---

---

---

---

---



## BUY WAY PERSONAL FINANCE SA

Rue de l'Evêque 26 - 1000 Bruxelles

[buyway.be](http://buyway.be)



Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 17h00  
(sauf jours fériés belges)

**02 892 82 27**



Phone Express  
24h/24 & 7j/7

**02 250 20 55**



Carte perdue ou volée ?  
24h/24 & 7j/7

**02 209 81 00**



Adresse  
**Rue de l'Evêque 26  
1000 Bruxelles**



Site Web  
**[buyway.be](http://buyway.be)**



Fax  
**02 250 16 59**



Scannez ce code avec votre smartphone pour accéder au site.